



# CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité. Elle consiste à former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation, des urgences intra et extra hospitalières et de la prise en charge de la douleur.

## Le projet de l'école

Il s'articule autour d'une formation d'adultes, par alternance, professionnalisante, centrée sur l'apprenant et son projet professionnel.

Ainsi l'étudiant, appuyé sur son expérience et l'accompagnement proposé, développe des capacités à :

- analyser les situations de santé,
- s'auto-évaluer,
- acquérir une posture réflexive,
- se positionner,

Il est progressivement amené à :

- prendre des décisions dans le respect des règles institutionnelles, juridiques, déontologiques et morales pour des soins de qualité,
- agir seul et en collaboration avec le médecin anesthésiste dans le domaine de l'anesthésie, de la réanimation, de l'urgence hospitalière et extrahospitalière.

## Le diplôme obtenu

La formation est qualifiante. Elle est sanctionnée par un diplôme d'Etat correspondant à l'obtention de 120 ECTS dans le cadre de l'intégration de la formation dans le schéma licence master doctorat.

## La durée des études

Elle est de 24 mois organisée en quatre semestres universitaires. La rentrée a lieu chaque année un jour ouvrable de la semaine 40.

## Les Conditions d'admission

**Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un titre permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier.**

**Avoir exercé deux années la profession d'infirmier en équivalent temps plein au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.**

### Ouverture des inscriptions

**Vous pourrez constituer votre dossier et vous inscrire à partir du 18 juillet 2024.**

Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. Elles comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Elles sont organisées chaque année entre mars et juin.

# DEROULEMENT DES EPREUVES

## Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité

D'une durée de deux heures, elle permet d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier, ainsi que ses capacités rédactionnelles.

**Date de l'épreuve écrite : Vendredi 04 avril 2025.**

**Elle comporte 10 questions courtes et une question rédactionnelle.**

Sont déclarés admissibles les candidats **ayant obtenu à l'épreuve une note supérieure ou égale à la moyenne**. La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école et accessible sur le site du CHU de Limoges. Chaque candidat reçoit une notification de ses résultats.

## Candidats des DOM-TOM

Pour les candidats résidents dans les DOM-TOM, l'école de Limoges peut organiser l'épreuve écrite d'admissibilité avec les représentants locaux de l'État, le même jour et à la même heure qu'en métropole. Les candidats intéressés doivent en faire **la demande écrite avant le 1<sup>er</sup> février 2025**.

A partir du 1<sup>er</sup> février 2025, les candidats s'engagent à passer les épreuves d'admissibilité à l'école de Limoges.

## Une épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission permet d'apprécier les capacités du candidat :

- à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins
- à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle
- à exposer son projet professionnel
- à suivre la formation.

Elle consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique.

Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

**Dates de l'épreuve orale : semaine du 02 au 06 juin 2025.**

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'autorisation de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues aux épreuves de sélection soit égal ou supérieur à la moyenne.

## FRAIS DE FORMATION

### Les frais de scolarité

Frais de formation pris en charge par l'employeur dans le cadre de la promotion professionnelle : **9500 euros** (4750 € x 2), frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction générale du CHU de LIMOGES.

Frais de formation complète des étudiants bénéficiant d'une rémunération pôle emploi, région ou autre mais sans prise en charge des frais de formation : **8075 euros** (4037.5 € x 2), frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction générale du CHU de LIMOGES.

Frais de formation complète des étudiants ne bénéficiant pas d'une rémunération et sans prise en charge des frais de formation : **6650 euros** (3325 € x 2), frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction générale du CHU de LIMOGES.

Le montant de ces frais est payé en fin d'année scolaire par année de formation.

### Les frais d'inscription en formation (frais pouvant être revus)

Le montant de ces frais est de **243 euros** par année fixé par arrêté.

Cette somme est versée par le candidat au moment de la rentrée.

### Les frais de concours

Le montant de ces frais est fixé à **100 euros**, frais pouvant être revus en fonction de la décision de la Direction générale du CHU de LIMOGES.

**En cas de désistement des candidats, les frais ne seront pas remboursés.**

**Le règlement s'effectue uniquement en ligne au moment de l'inscription ce qui génère la possibilité d'éditer les éléments constitutifs du dossier.**

## RETOUR DES DOSSIERS

Les dossiers d'inscription sont à envoyer uniquement par courrier **au plus tard à la date de clôture soit le 24 février 2025**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ecole d'infirmiers anesthésistes**

CHU DUPUYTREN

2 avenue Martin Luther King

87042 LIMOGES Cedex

**Seules les demandes des candidats ayant renvoyé un dossier papier COMPLET dans les délais seront prises en compte pour la sélection.**

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture.

La validation de votre dossier fera l'objet d'une confirmation par mail dans les semaines qui suivent la date de clôture.